

06 juil 2012 -13:21

Appartient à Conseil des ministres du 6 juillet 2012

Transmission électronique des déclarations des accidents du travail

Le Conseil des ministres a approuvé une collaboration avec la firme Smals pour la réalisation du projet de transmission par voie électronique des déclarations d'accidents du travail et des données de leur règlement dans le secteur public.

Le projet vise à mettre en place une déclaration électronique qui sera complétée par l'employeur sur le portail de la sécurité sociale. Des flux sont également prévus pour permettre à l'administration de communiquer sa décision au Fonds des accidents du travail (FAT) ainsi qu'en cas de refus ou de réserves, vers la mutuelle de la victime.

Le projet vise à réutiliser autant que possible les outils informatiques déjà mis au point par le FAT dans le cadre de la déclaration électronique utilisée pour le secteur privé. Il s'intègre dans la politique de modernisation et de simplification dans les services publics.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à
la Fonction publique et à la Modernisation des Services
publics

Rue Royale 180

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 209 33

<http://bogaert.belgium.be>